



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le budget supplémentaire soumis à votre approbation reprend le résultat de l'exercice 2022, tel qu'il a été affecté par délibération n°04.06.2023 du 1er juin 2023 et intègre les dépenses et les recettes d'investissement non réalisées en 2022 et reportées sur l'exercice 2023.

Comme chaque année, certaines inscriptions programmées dès le budget primitif sont également proposées, ainsi des crédits de paiements nouveaux inscrits pour financer le programme d'investissement 2023.

En section de fonctionnement, le budget supplémentaire prévoit des crédits permettant de prendre en charge les dépenses liées à la hausse du prix de l'énergie, la revalorisation du point d'indice et de conserver une marge de manœuvre pour l'exécution de la fin de l'exercice budgétaire.

Les grandes masses de ce budget supplémentaire se présentent de la manière suivante :

- Des recettes de fonctionnement nouvelles pour un montant de 308 585,81 € ;
- Un abondement de la section de fonctionnement de 571 000 € ;
- L'intégration de reports de crédits d'investissement pour 4 850 000 € en dépenses et 3 004 345,09 € en recettes ;
- L'inscription de subventions d'investissement pour un total de 27 390 € ;
- Des crédits de paiement nouveaux sont prévus en investissement pour un montant de 1 373 000 € ;
- Des crédits permettant d'effectuer des acquisitions foncières stratégiques sont prévus à hauteur de 180 000 €.

L'UTILISATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2022 est repris en recettes de fonctionnement pour 1 932 740,17 €.

Sur ce résultat reporté,

- 268 814,83 € seront portés au compte administratif 2023 en excédent.
- 262 414,19 € abondent la section de fonctionnement. Ce montant correspond au solde des charges supplémentaires qui s'élèvent à 571 000 €, déduction faite de 308 585,81 € de recettes supplémentaires.
- 1 401 511,15 € alimentent la section d'investissement par virement de la section de fonctionnement.

Pour parvenir à équilibrer le budget supplémentaire 2023 nous avons donc utilisé une part conséquente du résultat 2022 qui était déjà assez faible. Par conséquent, la part du résultat disponible en excédent de fonctionnement qui sera reporté sur l'exercice 2024 est très restreinte (268 814 €). Nous devons veiller à reconstituer une partie de cet excédent dès le compte administratif 2023 pour assurer le financement de notre budget supplémentaire 2024.

L'AJUSTEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont réévaluées pour un montant de total de 308 585,81 €.

Cette somme correspond, pour l'essentiel, à l'inscription du FPIC 2023 (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales) dont le montant est estimé à 180 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement portées au budget supplémentaire sont des ajustements de prévisions de dotations, DGF, DSU, DNP, notifiées par l'Etat.

Enfin, nous inscrivons un financement de 6 950 € de la Région pour la réalisation d'un plan communal de débroussaillage ainsi qu'une subvention de 2 000 € de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour des actions de prévention routière.

L'ABONDEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, le budget primitif 2023 a été élaboré sur le principe d'annualité des crédits ; les services communaux devant faire part de leurs besoins pour l'année. Cependant, il est toujours nécessaire, au budget supplémentaire, de prévoir une marge supplémentaire pour financer les augmentations de certains postes de charges, les dépenses imprévues ou nouvelles.

Cette année le budget supplémentaire a ainsi vocation à ajuster les prévisions des dépenses d'énergie et des fournitures dans le secteur de l'alimentation notamment, mais aussi de prendre en charge la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires intervenue au 1^{er} juillet 2023 ainsi que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dont le décret d'application est en attente de parution.

Concernant le coût de l'énergie, nous constatons à ce jour une augmentation de plus de 75 000 € de nos dépenses de gaz par rapport à l'année dernière, alors même que la saison de chauffe 2023 n'a pas encore débutée. Nos consommations ont pourtant diminué de 40% sur les 12 derniers mois. Cette hausse s'explique par une hausse du tarif du gaz qui est passé de 0,08 € le KW/h en 2022 à 0,21 € le KW/h en 2023. De même pour les factures d'électricité, une hausse des coûts est constatée, mais dans une moindre mesure, par rapport à 2022. Un montant de 112 000 € de crédits supplémentaires est par conséquent inscrit pour payer nos dépenses de fluides.

Les crédits supplémentaires inscrits au chapitre 011 dans les autres secteurs s'élèvent à 164 500 € dont :

Alimentation :	46 000 €
Fournitures :	2 700 €
Contrats de prestations de services :	34 000 €
Entretien des bâtiments communaux :	13 000 €
Entretien réseau d'éclairage public :	3 000 €
Formation :	9 000 €
Transports :	5 000 €
Taxes foncières :	10 900 €

Par ailleurs, le chapitre des charges de personnel est abondé de 200 000 €, afin de prendre en compte notamment la revalorisation du point d'indice de 1,5% entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023. Cela devrait impacter la masse salariale à hauteur de 80 000 € sur l'exercice 2023.

Cette prévision tient compte également du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les fonctionnaires qui devrait avoir lieu en fin d'année et dont le décret d'application pour la fonction publique territoriale est en attente de publication.

Enfin, un montant de 43 500 € est inscrit au chapitre 014 « Atténuations de produits », dont 40 500 € pour la contribution 2023 de la commune au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales).

L'INSCRIPTION DE NOUVELLES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Deux nouvelles subventions d'investissement sont inscrites au budget supplémentaire 2023. Il s'agit de :

- La DGD des bibliothèques, accordée pour un montant de 14 721 € pour la création d'un Fablab à la Médiathèque.
- Une subvention du Conseil départemental de 12 669 € dans le cadre de l'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence.

Pour information, d'autres financements ont été accordés à la commune depuis le vote du budget primitif 2023. Elles seront inscrites au budget primitif 2024 en même temps que les crédits de paiement permettant la mise en œuvre des opérations concernées.

L'EMPRUNT

Un emprunt de 300 000 € a été inscrit au budget primitif 2023 pour le financement de l'extension du groupe scolaire des Castors Jean Crespi. La consultation des établissements de prêts a eu lieu au mois de juin dernier. L'emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'enveloppe de prêts sur Fonds d'épargne dédiée au secteur public local. Il s'agit d'un emprunt indexé sur le livret A avec à +0,6%, soit un taux de 3,60% à ce jour.

Aucun nouvel emprunt n'étant prévu cette année, nous n'inscrivons pas d'ajustement des prévisions sur les chapitres de la dette.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET LES CREDITS DE PAIEMENT

La programmation des investissements est intégralement gérée en autorisations de programme.

A l'occasion du budget supplémentaire, des ajustements d'AP (autorisations de programme) et de CP (crédits de paiement) sont effectués afin de tenir compte des notifications de subventions et du calendrier de mise en œuvre des projets composant notre programme d'investissement.

Les crédits de paiement sont abondés de 1 373 000 €, répartis sur 10 autorisations de programme.

Le montant total des AP en cours est porté à 24 783 400 €. Sur ce montant, 9 495 457 € de crédits de paiement ont déjà été utilisés et 8 167 203 € sont inscrits sur l'exercice 2023, reports, BP et BS 2023 compris.

Par ailleurs, la section d'investissement prévoit l'inscription de 180 000 € pour le financement d'acquisitions foncières stratégiques de parcelles et de biens mobiliers dans le cadre de la Loi SRU.

Enfin, en vue du passage à la M57, un montant de 94 657,52 € est inscrit au compte 1068 en dépenses d'investissement afin d'apurer le solde débiteur du compte 1069. En effet, ce compte non budgétaire a été mouvementé en 1997, afin d'aider à la transition entre les dispositions budgétaires et comptables des instructions M11-M12 et celles issues de la M14. Ce compte est inexistant dans la nomenclature M57, son apurement est donc un prérequis au changement de norme comptable.

Les inscriptions de crédits proposées à l'occasion de ce budget supplémentaire sont conformes à notre programmation. La plupart des crédits de paiement avait été positionnés dès le budget primitif.

Le financement de ces inscriptions et l'équilibre de la section d'investissement nécessitent un virement depuis la section de fonctionnement de 1 401 511,15 € et donc une utilisation très importante du résultat disponible en excédent de fonctionnement. La part de résultat disponible restant à l'issue de ce budget supplémentaire est ramenée à 268 814,83 €.

Afin de ne pas diminuer encore ce montant et constater un résultat proche de 0 au compte administratif 2023, nous devons prendre des mesures dès l'exécution budgétaire du dernier trimestre 2023 afin de reconstituer une part de notre excédent de fonctionnement.

L'ajustement de la section de fonctionnement nous permet de créer des marges de manœuvre sur le chapitre des charges à caractère général, mais elles n'ont pas vocation à être entièrement utilisées. L'abondement du chapitre des charges de personnel va nous permettre de prendre en charge la revalorisation du point d'indice ainsi que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Toutefois, nous allons devoir agir dès maintenant sur les causes structurelles de la hausse des charges de personnel, mais également sur le fonctionnement de nos services publics.

Concernant la section d'investissement, les volumes inscrits ont été calculés au plus juste. La forte diminution de notre résultat disponible nous contraint à inscrire moins de crédits de paiement en anticipation des opérations à venir. Nous avons prévu uniquement les dépenses pour des opérations en cours, avec des cofinancements actés, ou présentant un caractère d'urgence en termes de sécurité ou de fonctionnement des services publics.
